



PRÉPA  
DALLOZ

**Plus de 12 ans de réussite  
À L'EXAMEN DU CRFPA**



[www.prepa-dalloz.fr](http://www.prepa-dalloz.fr)

Prépa Dalloz • 45, rue Liancourt • 75014 Paris • 01 40 61 22 72

 [prepadallozcrfpa](https://www.instagram.com/prepadallozcrfpa)

 [@Prepa.Dalloz](https://www.facebook.com/Prepa.Dalloz)

 [@PrepaDalloz](https://www.twitter.com/PrepaDalloz)



 **Laetitia TERNISIEN**  
Votre **Responsable de**  
**Formations** Prépa Dalloz

Laetitia TERNISIEN s'est distinguée par un parcours étudiant exemplaire. **Elle obtient son Master de Droit privé à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas en 2002 puis deux DESS en droit de la santé (mention bien). Enfin, elle décide de passer le CRFPA et termine lauréate au concours de sortie du CAPA (31<sup>ème</sup> sur 1300), le jour de son anniversaire !**

*« Un jour qui marque la fin de ma vie d'étudiante et le début de mon engagement professionnel. »*

Elle entame alors sa carrière d'**avocate collaboratrice en droit pénal, responsabilité civile, droit pharmaceutique**, principalement en contentieux. Mais ses compétences juridiques, son appétence pour la pédagogie et son désir de transmettre son savoir aux futures générations la ramènent rapidement vers l'enseignement. En effet dès 2005, Laetitia devient **professeur de droit**

**civil, droit pénal et procédure pénale** dans des établissements d'enseignement supérieur privés et à l'**Université Paris-Est Créteil**. C'est ainsi qu'elle est approchée en 2010 par les Éditions Dalloz pour participer à un projet d'envergure : la mise en place d'une Prépa Dalloz. L'objectif du projet était de proposer des **formules alliant les technologies de l'e-learning et un accompagnement pédagogique personnalisé** des étudiants préparant le CRFPA, **toujours avec la qualité Dalloz**. Pari réussi ! Elle est ainsi devenue la chaperonne de centaines d'étudiants, jeunes et moins jeunes, dans **l'obtention de leur examen et le lancement de leur carrière d'avocat**. Ravie d'avoir troqué le travail en Cabinet pour les salles de classes, elle est aujourd'hui forte d'une **expérience de plus de 15 ans dans la préparation des étudiants aux examens juridiques, et toujours aussi passionnée**.



# Réussir l'examen du CRFPA

## grâce à nos préparations

## Les avantages prépa dalloz

### Prépa Dalloz facilite votre financement



**Payez en plusieurs fois**  
votre prépa du CRFPA !



#### Double chance

- 50% de remise si vous retentez  
le concours une deuxième fois !



#### Bourse d'étude

Profitez d'une remise partielle **ou**  
**totale** de vos droits d'inscription

La Prépa CRFPA Dalloz est la seule **préparation** à allier les ressources du 1<sup>er</sup> éditeur juridique universitaire français et une équipe d'enseignants experts dirigée.

Pour créer la différence le jour des épreuves, **travers** une maîtrise solide des connaissances dans chaque matière et une capacité à raisonner, analyser, synthétiser et tirer parti de l'actualité, **Prépa Dalloz** vous donne individuellement les moyens pour progresser en fonction de vos forces et faiblesses, de votre rythme d'apprentissage et de vos choix d'organisation.

## Qu'est-ce que la prépa Dalloz ?

C'est une prépa à taille humaine qui existe **depuis 2008** et qui se consacre **exclusivement aux personnes qui passent le CRFPA** (étudiants et juristes au sens large). Nous préparons les futurs avocats tout au long de l'année et **bien entendu** pendant les trois mois qui précèdent l'examen. **L'accompagnement est au cœur de nos priorités.** Cela signifie que nous aidons les étudiants **à organiser leur planning de révisions, à acquérir la méthodologie des épreuves, à maîtriser le temps de composition et à réussir le grand oral** grâce à des webclasses mensuelles en direct. **Pendant ces classes virtuelles, l'étudiant peut poser toutes ses questions en live et il se sent réellement accompagné.**

L'objectif principal de la Prépa Dalloz est évidemment la réussite de tous nos étudiants au CRFPA. Nous les aidons à **comprendre parfaitement les attentes des correcteurs au CRFPA.** Nous les aidons à identifier leurs points forts et surtout à corriger leurs points faibles **à la fois sur la méthode mais également sur les connaissances.**

# Toutes nos **prépas** et **formules**

**Nos prépas annuelles** / Actives dès votre inscription

**Nos prépas estivales** / Disponibles dès début mai



## Prépa en ligne annuelle + Stage d'été

**32 galops** d'essai

+

**16 galops** d'essai pendant le stage d'été

**2** Simulations individuelles Grand Oral

+

**1** Vidéo de jury-pilote Grand Oral



## Prépa en ligne annuelle

**40 galops** d'essai corrigés individuellement en ligne



## Prépa en ligne estivale + Stage d'été

**12 galops** d'essai

+

**12 galops** d'essai pendant le stage d'été

**2** Simulations individuelles Grand Oral

+

**1** Vidéo de jury-pilote Grand Oral



## Prépa en ligne estivale

**24 galops** d'essai corrigés individuellement en ligne

## Nos formules CRFPA **FOCUS**

Ces 3 formules font un focus sur une des épreuves du CRFPA



### Supports de cours et actualités

Recevez chez vous les cours spécialement rédigés pour l'examen et une lettre mensuelle d'actualité CRFPA.



### Note de synthèse

Un support, des vidéos et des devoirs pour acquérir la méthodologie.



### Grand oral

Un support, des conférences et une simulation individuelle au Grand oral avec un jury professionnel.





# Contenu pédagogique

## de nos prépas



- ✓ Réunion pédagogique **en ligne à l'inscription**
- ✓ Points d'étape tous les 3 mois
- ✓ **Planning personnalisé de remise des galops d'essai**
- ✓ **Supports de révisions** : Une collection d'ouvrages rédigés spécialement pour le CRFPA par des enseignants reconnus.
- ✓ **Communauté en ligne** : Conseils, actualités juridiques, nouveautés de la Prépa grâce au groupe de discussion Facebook
- ✓ **Vidéos de méthodologie** de la consultation et de la **note de synthèse**
- ✓ **Consultation du mois en live** : chaque mois pour travailler ensemble sur une consultation ciblée
- ✓ **Actualités tout au long de l'année** de vos matières écrites et orales en vous indiquant leur pertinence en vue de CRFPA
- ✓ **Actus du mois** : décryptage de l'actualité juridique du mois précédent
- ✓ **Webclasses pour suivre en direct** des corrections (aussi disponibles en replay)
- ✓ **Quiz d'entraînement sur la plate-forme e-learning**
- ✓ **Fond documentaire Dalloz.fr** et la **bibliothèque numérique Dalloz** : Le Dalloz à portée de clic.
- ✓ **Galops d'essai corrigés individuellement + corrigé type**
- ✓ **Newsletter mensuelle** : tous les mois dans votre boîte mail les principales actualités dans vos matières

## Stage d'été



**En plus de votre formule de préparation en ligne annuelle ou estivale, faites le choix du stage d'été. Ce stage se déroule sur une durée de 6 semaines entre mi-juillet et mi-août. Découvrez ci-dessous les contenus pédagogiques de votre stage d'été.**

- 
- ✓ **Supports d'actualisation l'été** avec un focus sur les toutes dernières réformes et jurisprudences à ne pas manquer.
  - ✓ **Conférences d'actualités du stage d'été** avec les enseignants, faites un focus sur l'actualité de vos matières : échangez sur la portée des principaux arrêts de l'année.
  - ✓ **Méthodologie de la NOTE DE SYNTHÈSE l'été**, l'épreuve écrite ayant le plus fort coefficient du CRFPA. Elle est la seule épreuve à laquelle les étudiants en droit n'ont jamais été formés pendant leur cursus et de nombreux entraînements sont indispensables. Bénéficiez de nos séances et entraînements dédiés à la note de synthèse !
  - ✓ **Corrections collectives du stage d'été**, l'occasion pour vous d'échanger avec l'enseignant et de poser vos questions de fond comme de méthodologie. Vos copies sont également corrigées individuellement avec des annotations sur le fond et sur la forme.
  - ✓ **Des Simulations individuelles au GRAND ORAL** dans les conditions d'examen.
  - ✓ **Jury pilote** : Vidéos de simulations publiques devant un jury pour faire la différence le jour des épreuves et mieux appréhender les exigences du Grand Oral.

# Formulaire d'inscription

REPLISSEZ ce formulaire et ENREGISTREZ-LE

code : PDFWEB

Madame  Monsieur

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

E-mail .....

Téléphone ..... Code promo (un seul code possible) .....

I.E.J. .... Année de passage au CRFPA .....

Code promo ..... Nom du parrain .....

Avez-vous déjà suivi une préparation privée à l'examen du CRFPA ? Si oui, laquelle ? 

Comment avez-vous connu la Prépa Dalloz ? 

**MA PRÉPA** Je coche la case correspondant à la prépa que je choisis :

Je choisis	Prix TTC	Les formules Prépa
<input type="radio"/>	2530 €	Prépa CRFPA <b>en ligne annuelle + stage d'été</b>
<input type="radio"/>	2000 €	Prépa CRFPA <b>en ligne annuelle</b>
<input type="radio"/>	1780 €	Prépa CRFPA <b>en ligne estivale + stage d'été</b> (de mai à novembre)
<input type="radio"/>	1310 €	Prépa CRFPA <b>en ligne estivale</b> (de mai à novembre)
<input type="radio"/>	1065 €	Formule CRFPA focus <b>Supports de cours et Actualités</b>
<input type="radio"/>	300 €	Formule CRFPA focus <b>Grand Oral*</b>
<input type="radio"/>	300 €	Formule CRFPA focus <b>Note de Synthèse*</b>

**MES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES** Possibilité des les prendre après l'inscription

Je choisis	Prix TTC	Les formules Prépa
<input type="radio"/>	180 €	<b>Coaching individuel</b> (6 séances de 30 min)
<input type="radio"/>	150 €	<b>Supports de cours</b> imprimés à récupérer sur place à Paris (prendre en plus l'option suivante pour envoi) <input type="checkbox"/> Version année en cours + actu en ligne ou <input type="checkbox"/> Version différée mai/juin (version année de passage)
<input type="radio"/>	60 €	<b>Frais d'envoi des supports</b> par voie postale
<input type="radio"/>	150 €	<b>Pack de 2 galops d'essai</b> supplémentaires (avec correction individuelle)
<input type="radio"/>	180 €	<b>1 Simulation</b> au <b>Grand Oral</b>

\*La  aration au grand oral et à la note de synthèse **sont incluses** dans les formules **annuelles et estivales** avec ou sans stage d'été. Les simulations (= 2) Grand Oral sont comprises dans les formules **avec** stage d'été.

## MES CHOIX DE MATIÈRES

**Matières obligatoires** (comprises dans les prépas annuelles et estivales + formule supports de cours et actu) :

- ✓✓ **Droit des obligations**
- ✓✓ **Note de synthèse**
- ✓✓ **Droits et libertés fondamentaux**

Veuillez choisir **une matière de spécialité** ci-dessous.

Dans le cas où vous choisissez le **droit international et européen** ou le **droit fiscal**, vous devez choisir **une** des 2 matières de procédure proposées.

Matières de spécialité écrite	Matières de procédure
<input type="radio"/> Droit civil	Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends
<input type="radio"/> Droit pénal	Procédure pénale
<input type="radio"/> Droit social	Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends
<input type="radio"/> Droit des affaires	Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends
<input type="radio"/> Droit administratif	Procédure administrative contentieuse
<input type="radio"/> Droit international et européen	<input type="radio"/> Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends <input type="radio"/> Procédure administrative contentieuse
<input type="radio"/> Droit fiscal	<input type="radio"/> Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends <input type="radio"/> Procédure administrative contentieuse

## JE JOINS MON RÈGLEMENT

### Pour valider votre inscription :

- ✓✓ Signez ce contrat ainsi que les conditions générales d'inscription et d'utilisation
- ✓✓ Retournez par e-mail à l'adresse **prepa-dalloz@dalloz.fr** les pièces suivantes :

- Un exemplaire du dossier dûment complété
- Votre règlement par virement à l'ordre de **Dalloz Formation** :

**BNP Paribas** n° : 30004-01328-00013193945-04

**BIC** : BNPAFRPPXXX

**IBAN** : FR76 3000 4013 2800 0131 9394 504

Veuillez fournir avec votre dossier d'inscription **un avis de virement** (capture d'écran).

✉ Pour les prépas « en ligne annuelle ou estivale », prépa « en ligne + stage d'été », **un virement de 30% du montant total des droits d'inscription est dû à titre d'acompte. Les 70% restants doivent être payés en 4 virements maximum.** Notez toutefois que le dernier virement émis doit être réceptionné au plus tard le 30 août de l'année de passage de l'examen.

• Pour les **prépas** « Supports de cours et actualités », « Focus note de synthèse » et « Focus grand oral » **la totalité des droits d'inscription est due dès l'inscription\***.

• Une copie de votre carte d'identité ou passeport

• **Une copie de votre carte d'étudiant**

- ✓✓ Pensez à conserver un exemplaire du dossier et des conditions générales d'utilisation.

Prix de la prépa\* : ..... €  al des options\*\* : ..... € = Montant total : ..... €

Acompte de 30% du montant total : ..... €

(\*) Prix après remise éventuelle (1 seu code promo possible)

(\*\*) Les options ne sont pas soumises aux remises éventuelles.

### Mode de règlement

Je m'engage à verser le solde de mes droits d'inscription **à réception de la facture**. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et d'utilisation figurant au présent contrat et m'engage à les respecter.

**En cochant cette case je finalise mon inscription et m'engage auprès de la Prépa Dalloz.**

**Veuillez également accepter les CGV en cochant la mention en page 4.**

À .....

Le .....

Signature

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET D'UTILISATION

## 1. Domaine d'application

Les présentes conditions générales de vente (les "CGV", ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société Dalloz Formation, Société par actions simplifiée au capital de 66 660 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 822 133 518, dont le siège social est situé au 45, rue Liancourt 75014 PARIS (ci-après "l'Organisme de Formation") met à disposition d'un consommateur (ci-après "l'élève") des services de préparation (ci-après "les Services") à l'examen d'accès au CRFPA (ci-après "l'Examen"). Le bon d'inscription de l'élève aux Services ainsi que les présentes CGV constitue le Contrat entre l'élève et l'Organisme de Formation.

L'Organisme de formation se réserve expressément, sans indemnisation, le droit de modifier, sans préavis et à tout moment tout ou partie d'une Formation, et le cas échéant, sa présentation ou son support et/ou de supprimer un Service et/ou les mises à jour d'un Service de ses catalogues qui ne répondraient plus aux objectifs d'actualité éditoriale et/ou pédagogique de l'Organisme de formation. Les caractéristiques essentielles des Services et leurs prix sont indiquées dans la "fiche produit" des Services en question. Toutes les "fiches produit" sont disponibles sur le site <http://www.prepa-dalloz.fr/>.

## 2. Nature des services d'assistance pédagogique

Les Services se composent de différents modules d'enseignement dont le détail est précisé dans le contrat signé par l'élève. Le choix de l'élève pour l'un ou l'autre des modules est indiqué sur son contrat de souscription. Aucun de ces modules ne peut être fractionné. L'Organisme de Formation se réserve le droit de modifier, à tout moment, tout ou partie d'un service proposé, ces modifications restant sans effet sur le contrat en cours.

## 3. Plan d'études - inscription à l'examen

L'Examen est ouvert à toute personne inscrite dans un Institut d'études Judiciaires avant le 31 décembre de l'année précédant l'Examen. Cette personne doit être titulaire ou obtenir au cours de l'année universitaire un Master 1 ou un titre ou diplôme reconnu comme équivalents pour l'exercice de la profession par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre chargé des universités. L'Examen donne accès à la scolarité d'un Centre régional de formation à la profession d'avocats, lequel prépare les étudiants qui y sont admis à la profession d'avocat.

En aucun cas l'inscription de l'élève aux Services n'emporte son inscription à l'Examen lui-même. L'élève doit personnellement se tenir informé des dates des inscriptions aux épreuves et déposer lui-même auprès de l'autorité compétente son dossier de candidature. La responsabilité de l'Organisme de Formation ne saurait en aucun cas être engagée en cas d'inscription non autorisée à l'Examen, de non-ouverture, d'annulation ou de report de l'Examen.

L'inscription aux Services ne garantit en rien le succès à l'Examen de l'élève, ce que l'élève reconnaît et accepte.

## 4. Fourniture des prestations

La fourniture des prestations d'enseignement est réservée à l'élève ayant préalablement souscrit à l'une ou l'autre des prestations proposées. Dans tous les cas, ces prestations sont strictement personnelles et ne peuvent être transmises ou partagées par l'élève avec des tiers. La substitution d'élèves en cours d'exécution du contrat est strictement interdite. La reproduction des supports documentaires, par un tiers ou à destination de tiers, est strictement interdite. En cas de souscription à l'option envoi des supports papier par voie postale, les supports de cours et autre documentation imprimés sont adressés à l'élève par la Poste à l'adresse indiquée dans son dossier d'inscription. Ils voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, qui doit sauvegarder lui-même ses droits vis-à-vis du transporteur, quel qu'il soit.

En cas de changement d'adresse au cours de la préparation à l'Examen, il appartient à l'élève de communiquer à l'Organisme de Formation sa nouvelle adresse. En cas d'erreur sur l'adresse spécifiée ou de non réclamation des cours auprès des services postaux, les frais de réexpédition seront à la charge de l'élève.

## 5. Code d'accès - mot de passe

Le code d'accès et le mot de passe communiqués à l'élève pour qu'il accède à la plateforme internet lui sont strictement personnels et doivent demeurer confidentiels. L'élève, qui s'engage à ne pas les communiquer, est informé que l'Organisme de Formation procédera à des contrôles aléatoires à partir notamment des adresses IP de connexion à ladite plateforme et que la constatation de connexions au moyen des codes personnels de l'élève à partir d'un nombre anormalement élevé d'adresses IP différentes suffira à démontrer la violation, par l'élève, de ses obligations et justifiera la suspension immédiate du Service. En cas de perte ou de vol de ces éléments d'identification, l'élève s'engage à en informer sans délai et par tout moyen l'Organisme de Formation, et à lui adresser une lettre de confirmation, par courrier recommandé avec AR, dans les trois jours qui suivent.

## 6. Durée des prestations d'enseignement

Le contrat est conclu pour une période qui commence à compter de la réception par l'Organisme de Formation du contrat dûment signé par l'élève accompagné de son règlement et par la délivrance du code d'accès et du mot de passe ou des premiers supports de cours. Le contrat prend fin à l'issue des épreuves de l'Examen et au plus tard le 30 novembre de l'année de passage de l'Examen, y compris en ce qui concerne l'accès à "Dalloz.fr" et "Bibliothèque Numérique Dalloz", de manière dérogatoire aux CGU attachées à ces sites internet.

## 7. Conditions tarifaires

Les prix des Produits sont exprimés en Euros, hors taxe et toutes taxes comprises.

Les prix tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par l'Organisme de Formation sur le site <http://www.prepa-dalloz.fr> mais ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison.

Les codes promo ou remise ne sont pas cumulables entre eux et ne s'appliquent pas aux prix des options. Un seul code promo par bulletin d'inscription sera pris en compte.

L'Organisme de formation se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les formations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de la commande.

Les prix indiqués n'incluent pas le coût de la connexion à Internet qui reste à la charge du consommateur.

Les conditions de souscription des différentes prestations

d'enseignement sont mentionnées sur le formulaire d'inscription adressé à l'élève. Le règlement est joint à la souscription des Services. Toute souscription aux Services implique une obligation de paiement par l'élève. L'élève reconnaît que l'inscription aux Services engage au paiement de ceux-ci.

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de l'inscription de l'élève ou en plusieurs fois dans le respect des conditions cumulatives suivantes :

- Un montant de 30% de la somme totale due doit être versée au jour de l'inscription de l'élève ;
  - La totalité de la somme due au titre de l'inscription doit être réglée par l'élève avant le 30 août de l'année du passage de l'Examen.
- Seuls les modes de paiement suivants sont acceptés : virement, chèque bancaire ou espèces.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. Les rejets de prélèvement donnent lieu à la perception d'une somme forfaitaire de 20 euros pour couvrir les frais.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront appliquées à compter du premier jour de retard. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) Euros. En outre, tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et, par priorité, à l'extinction de la plus ancienne des dettes.

Les paiements effectués par l'élève ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par l'Organisme de formation.

L'Organisme de formation conserve la propriété pleine et entière des formations et des supports associés et ce sur tous média.

## 8. Accès au service

L'Organisme de Formation s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour assurer une bonne qualité d'accès à ses services. Les services diffusés sur le réseau Internet sont normalement accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure, événement hors de contrôle de l'Organisme de Formation et/ou de l'hébergeur du service, pannes éventuelles ou interventions de maintenance nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du service. Ces dernières ne donnent lieu à aucune indemnité.

L'élève déclare connaître et accepter les caractéristiques et les limites de la transmission d'informations par le réseau internet, ainsi que les coûts propres à la connexion à ce réseau, il reconnaît qu'il lui appartient de s'assurer que les caractéristiques techniques du matériel et des logiciels qu'il utilise lui permettent un accès au service dans de bonnes conditions, en particulier en ce qui concerne la transmission de documents par emails, et de prendre toutes mesures appropriées pour être protégé d'une contamination par d'éventuels programmes malicieux.

## 9. Engagement de l'élève

Lorsque le module de préparation comporte des sessions de formations dispensées au sein d'un établissement, l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur de cet établissement et à se conformer aux horaires des cours et examens qui lui seront communiqués par l'Organisme de Formation.

Tout manque de respect envers les enseignants ou le personnel de l'établissement entrainera, sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement, le renvoi immédiat de l'élève et l'interruption définitive des prestations d'enseignement.

## 10. Droit d'auteur - bases de données

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images fourni dans le cadre de l'une ou l'autre des prestations d'enseignement proposées par l'Organisme de Formation est, quel que soit le support de l'œuvre, protégé par le droit d'auteur et par le droit protégeant les bases de données dont l'Organisme de Formation est, pour le monde entier, le producteur, au sens des articles L. 341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. L'accès au service n'entraîne aucun transfert de droits de quelle que sorte que ce soit au bénéfice de l'élève, son contenu ne peut en aucune manière faire l'objet, même partiellement, d'aucune reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'aucune extraction totale ou partielle de données et/ou transferts sur un autre support.

Sur la plateforme internet, est donc seulement concédée, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, au bénéfice strictement personnel de l'élève désigné dans le contrat, une licence non exclusive et non transmissible à des tiers, que ce soit à titre gracieux ou payant, de représenter les pages web sur écran monospace et/ou de reproduire ces pages sur papier pour son usage strictement privé. Toute utilisation est soumise à l'autorisation préalable et écrite de l'Organisme de Formation, sous peine de poursuites judiciaires.

Le respect par l'élève des dispositions précisées ci-avant des présentes constitue une condition déterminante et essentielle de l'engagement des parties. En cas de violation des règles d'utilisation des services par l'élève, l'Organisme de Formation se réserve le droit de résilier unilatéralement le contrat, sans délai. Dans ce cas, l'Organisme de Formation conservera l'intégralité des sommes déjà versées par l'élève sans que celui-ci puisse prétendre à un quelconque remboursement, et ce, sans préjudice des autres demandes que l'Organisme de Formation pourra former en justice.

## 11. Délai de réflexion-résiliation

Conformément à l'article L. 444-8 du code de l'éducation le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation, restent acquis pour la valeur estimée au contrat.

Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 % du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est

supérieure à douze mois, les 30 % sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études. À cet égard, la valeur des supports de révision fournis à l'élève est fixée à 1000 €.

Le délai de réflexion et le droit de résiliation prévus par l'article L. 444-8 du code de l'éducation ne s'appliquent, aux termes de l'article L. 444-1 dudit code, qu'aux prestations d'enseignement privé à distance, ils ne pourront être invoqués par l'élève ayant souscrit un contrat "Supports de cours & actualités" dans la mesure où cette préparation à l'Examen ne comprend pas d'enseignement à distance.

## 12. Droit de rétractation

L'élève dispose d'un droit de rétraction en application des articles L121-21 et suivants du code de la consommation.

L'élève dispose d'un délai de 14 jours à compter de la souscription aux Services pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

Si l'élève exerce son droit de rétractation, la procédure suivante s'applique :

- L'élève informe l'Organisme de formation de sa volonté d'utiliser son droit de rétractation en envoyant le formulaire (voir CGV en ligne), complété sur papier libre, à l'Organisme de formation
- L'élève renvoie, au plus tard 14 jours suivants la communication de sa décision de se rétracter, à ses frais, les biens à l'adresse suivante :

**DALLOZ FORMATION**  
Direction Commerciale Client  
45 rue Liancourt  
75014 Paris

- L'Organisme de formation remboursera l'élève de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision de l'élève de se rétracter.

Le coût du renvoi des produits associés à la formation reste à la charge de l'élève. Le coût de renvoi des produits associés à la formation est similaire à celui de la livraison initiale des produits associés à la formation. En tout état de cause, cette estimation n'engage pas l'Organisme de formation. Le prix à payer pour le renvoi du Produit pourra varier suivant le transporteur choisi par l'élève.

Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...). En cas de dépréciation du produit résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement du produit, la responsabilité du consommateur pourra être engagée et les produits associés à la formation ne seront pas repris par l'Organisme de formation.

L'élève reconnaît que son droit de rétractation ne s'appliquera pas aux Produits listés à l'article L121-21-8 du code de la consommation et en particulier, l'élève reconnaît que son droit de rétractation ne s'appliquera pas aux prestations "e-learning" sur étagère.

## 13. Garanties

Les Services fournis sont conformes à leurs descriptions et sont fournis en concordance avec les moyens prévues au Contrat.

## 14. Traitement des données personnelles

Conformément à la Loi 78-17 "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, l'élève dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles traitées le concernant. Il peut exercer ce droit en écrivant à l'Organisme de formation, à l'adresse suivante : [superviseurs.lu.lefebvre-sarrut.eu](mailto:superviseurs.lu.lefebvre-sarrut.eu)

Ces données peuvent être communiquées aux autres sociétés du groupe LEFEBVRE SARRUT à des fins de prospection commerciale et tout autre tiers en cas de nécessité strictement liée à l'exécution de la commande. Cette garantie ne s'applique pas pour les traitements à finalité statistique, dès lors que ces derniers n'abordent les données que de manière anonyme et globalisée.

Conformément à la réglementation en vigueur, toute demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité valide signé et préciser l'adresse à laquelle l'Organisme de formation doit répondre. La réponse sera adressée au Client dans un délai de un (1) mois suivant la réception de la demande.

## 15. Divers

Les CGV sont soumises à la loi française.

Tous litiges sont directement réglés entre l'élève et l'Organisme de formation. L'élève et l'Organisme de formation feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à la résolution amiable du litige. En cas d'échec, le consommateur peut consulter le site internet : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso> pour saisir gratuitement un médiateur sur sa réclamation.

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n 524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

L'Organisme de formation ne pourra être tenu responsable pour un manquement à l'une des obligations mises à sa charge qui résulterait de la survenance d'un cas de force majeure, tels que ceux habituellement retenus par la jurisprudence française.

L'élève renonce au bénéfice de l'article 1223 du code civil.

Informations juridiques de la société Dalloz Formation : Société par actions simplifiée au capital de 66 660 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 822 133 518, dont le siège social est situé au 45, rue Liancourt 75014 PARIS

J'ai lu et approuvé les CGV de Dalloz Prépa

Signature